



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Charleville-Mézières, le 12 décembre 2022

Service environnement

Unité eau

Affaire suivie par : Romy WITOSLAWSKI

Tel : 03 51 16 51 91

Fax : 03 24 37 51 17

@ : romy.witoslawski@ardennes.gouv.fr

Objet : Synthèse des observations du public relatives projet d'arrêté définissant les dispositions spécifiques à l'exercice de la pêche dans le département des Ardennes pour l'année 2023

Le projet d'arrêté définissant les dispositions spécifiques à l'exercice de la pêche dans le département des Ardennes pour l'année 2022 a fait l'objet d'une consultation du public du 16 novembre 2022 au 7 décembre 2022 inclus via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.